



USD FO

Interrégion de Bordeaux

Compte rendu du Comité Technique du 20 juin 2013

Le Directeur Interrégional réunissait pour la seconde fois un comité technique spécifiquement dévolu à l'hygiène et la sécurité.

En préambule, le Directeur Interrégional indique que trois risques graves ont été identifiés dans le Programme Annuel de Prévention (PAP) 2013 : deux liés à la spécificité des agents motocyclistes et un aux formations de tir du stand bayonnais. De même, il réitère que les réductions d'effectif vont se poursuivre et que, bon gré mal gré, il faut travailler à bien gérer cette baisse mais aussi, appréhender au mieux le stress occasionné par les restructurations et le surcroît de charge de travail que cela implique.

Toutes organisations syndicales confondues, nous déplorons une difficulté de suivi des registres hygiène-sécurité car ces derniers ne sont pas transmis aux représentants du personnel. Aussi, au travers des documents de travail fournis, les organisations dénoncent l'impression de fourre tout produite par la lecture du tableau reprenant l'ensemble des dépenses liées à l'hygiène et la sécurité. En effet, on y retrouve entre autres une tondeuse à gazon ou un filtre à huile...

L'examen de l'ensemble des accidents de travail laisse apparaître que nombre d'entre eux sont directement liés à la condition physique des agents. *Les représentants de l'USD ont donc rappelé au Directeur l'intérêt autant physique que psychologique de la pratique d'un sport de façon régulière c'est pourquoi nous revendiquons soit la possibilité pour tous les agents d'avoir deux heures par semaines prises sur le temps de service*

dévolues à la pratique d'un sport, soit la prise en charge par l'administration à hauteur de 50% de l'adhésion à un club de sport.

Pour finir, l'ordre du jour listait deux points d'informations sur la mise en place de la TPL et la création du CSRH dans l'hôtel des Douanes de la DI.

□ **Le déploiement de la TPL** est prévu pour le 1er octobre. Dans l'état actuel des travaux, seul l'aspect informatique du traitement des données et des perceptions financières semblent être encore en test. La mise en place auprès des sociétés de transports des boîtiers de détection se poursuit. *Nous avons interpellé le Directeur sur les formations liées à l'utilisation de ces nouveaux matériels, de ces nouvelles procédures. En effet, l'été arrivant, celles-ci risquent d'être dispensées dans la précipitation, à la rentrée-*. Le Directeur répond préférer attendre le lancement officiel de la perception des taxes pour commencer les formations plutôt que de les faire trop tôt. En effet, celles ci seraient à refaire si d'autres reports sont annoncés.

L'administration n'a pas encore décidé quel service serait chargé du contrôle a posteriori.

□ **CSRH** : rappel du contexte : Les Centres Ressources Humaines de toutes les administrations doivent d'ici 2016 être raccordées à l'Opérateur National de Paye (ONP) qui centralisera la paye de tous les fonctionnaires. La création du CSRH de la DGDDI se fera en deux temps

1- phase expérimentale (septembre 2013 à juin 2014) : un Pilote composé d'une vingtaine d'agents va gérer en double, sur le système actuel et sur le nouveau programme SIRIUS, la paye des 936 douaniers de la DI de Bordeaux et de certains spécialistes (personnel aéronautique,...). A la fin de la période de test la DRFIP devra valider la qualité du processus (moins de 3 % d'erreurs) .

Durant cette phase expérimentale, une seconde enquête permettra de recruter les 66 agents appelés à rejoindre les collègues précédemment affectés au Pilote. L'effectif cible du CSRH est de 86 personnes.

Dans la mesure où 4 agents du service comptabilité de la DI ont déjà opté pour rejoindre le Pilote, ce sont donc 15 agents supplémentaires qui vont rejoindre l'hôtel des douanes en septembre 2013. Ces arrivées vont avoir un impact sur la distribution des bureaux. Au jour du CT, **il est prévu** (non définitif) que :

- le service comptabilité (hors paye, soit 5 personnes) soit transféré dans la salle de conférences du premier étage,
- la surface de l'appartement de fonction du Directeur Interrégional soit réduite afin de permettre l'aménagement de bureaux,
- les TSI rejoignent les locaux de la rue Bourbon,
- l'assistante de prévention déménagement cours Tournon,
- la Recette Régionale, rue Lafaurie Monbadon,
- le POC occupe les actuels locaux des TSI et de la correspondante sociale ;

2- **généralisation** : Lorsque la DRFIP aura validé le mode opératoire expérimenté par le Pilote, le CSRH de la DGDDI pourra être mis en place. Il est acquis que le CSRH sera une résidence particulière mais l'Administration centrale n'a pas encore indiqué si ce serait un service à compétence nationale, un service déconcentré de la direction générale ou rattaché à la DI de Bordeaux.

Le directeur interrégional a indiqué que l'implantation physique de ce service de 86 agents se fera en association avec l'ergonome du ministère et suite à la tenue d'une commission immobilière du CHS 33. Des réunions d'information à l'attention des différents services de l'hôtel des douanes seront organisées par le DI et le DR .

A noter qu'au terme des études menées, des prestataires spécialisés ont validé l'installation des armoires de stockage des 17.000 dossiers des agents dans les couloirs du second étage du bâtiment.

Les représentants de l'USD FO ont profité de ce point d'information pour afficher leurs craintes sur deux problèmes conséquents liés à cette implantation : quelles solutions de stationnement sont prévues à la direction pour accueillir le surcroît de véhicules ? Quelles mesures ont été prises pour le logement de ces 86 agents et leurs familles ? Le directeur interrégional a indiqué que le schéma (calendrier, modalités pratiques...) retenu pour l'accueil des 66 agents affectés suite à la seconde enquête n'est pas arrêté. Si Notre première question est donc restée sans réponse, ou tout du moins, dans l'attente de propositions. Le Directeur a toutefois précisé ~~nous précise avoir~~ qu'il avait déjà sollicité le président de la Masse (M. DECRESSAC) ainsi qu'un organisme bordelais rattaché au réseau préfectoral spécialisé dans l'accompagnement des familles en recherche de logement sur Bordeaux et sa périphérie.

→ PAE BORDEAUX

Les représentants de la liste USD FO sont intervenus pour présenter les difficultés rencontrées par les agents de ce service. La salle centrale (réglementation) est très froide en hiver à cause de la grande hauteur sous plafond (6,20m).

De plus le bureau de la CCE est placé dans un couloir. Le responsable de ce cette cellule reçoit les représentants des entreprises dans de mauvaises conditions (chaise de réception coincée entre la cloison et son bureau!!). Un projet avait été établi en concertation avec le PAE comprenant le déplacement de la cloison et la construction d'un sas mais il n' a pas été réalisé.

En réponse le DI a précisé qu'il allait procéder à une étude de l'espace du PAE dans le cadre de la création prochaine de la cellule tabac.

